

l'institutrice laïque de 1549, pour l'institutrice religieuse de 806 fr. Sans indemnité de logement, cette moyenne s'élevait pour l'instituteur à 1896 et pour l'institutrice laïque à 1473 fr.

*Total des dépenses :*

	Instituteurs.	Institutrices		TOTAL.
		laïques.	religieuses.	
Traitements communaux . . .	112303	56863	13613	182779
Suppléments de traitement . .	37425	17596.87		55021.87
Primes de brevet	3850	2150	900	6900
Indemnités de logement . . .	15225	3950		19175
	168803	80559.87	14513	263875.87

*Logements.* 30 instituteurs et 35 institutrices laïques étaient en jouissance d'un logement fourni par la commune; 14 institutrices religieuses disposaient de 6 logements.

Les logements de Mœrsdorf et Rippig étaient tellement mauvais qu'ils ne pouvaient être habités. En conséquence, des indemnités de 150 et 125 frs. ont été accordées aux personnes en question.

Voici d'autres logements en mauvais état: ils sont humides ou trop petits. Ce sont ceux de Beyren (instituteur), Biwer (instituteur), Gostingen (instituteur), Braidweiler (instituteur), Bourglinster (institutrice), Junglinster (institutrices), Imbringen, Lellig, Manternach (partout instituteur), Osweiler (institutric), Rosport (les deux institutrices), Oberwormeldange (instituteur), Wellenstein (institutrice).